



ANNEXE 1

à la convention d'utilisation et de gestion technique de la SAE de la salle municipale Chantal Mauduit

Règlement Général d'utilisation de la SAE

1 - Consignes d'utilisation

L'utilisation du mur d'escalade est autorisée aux seules personnes ou groupements autorisés par la ville de Bruz et dans le respect du planning établi.

L'accès et l'utilisation du mur d'escalade relèvent de la responsabilité des utilisateurs.

Le mur est interdit aux mineurs non encadrés.

Les encadrants en charge de groupes doivent être qualifiés.

L'escalade sans assurage est interdite au-dessus **du premier point d'ancrage (aucune partie du corps ne doit dépasser ce point)**

Les grimpeurs ont obligation de mousquetonner tous les points d'assurage.

Les grimpeurs ne doivent pas se gêner lors des évolutions. Le nombre de grimpeurs en évolution ne doit pas présenter de risques, **ni excéder 29.**

Le port des équipements de protection est obligatoire pour l'assureur et le grimpeur.

Le port de chaussons d'escalade ou chaussures de sports dont les semelles sont propres est obligatoire.

La mise en place des tapis de protection en bas des voies est obligatoire.

Les moulinettes sont autorisées uniquement sur les points bas des relais chainés.

L'utilisation de la magnésie est autorisée mais en quantité limitée.

Le matériel, les équipements individuels et collectifs d'escalade doivent répondre aux normes en vigueur, être en bon état et utilisés dans les règles de l'art.

Il est interdit de déplacer des prises ou de modifier le mur d'escalade sans autorisation de la ville de Bruz.

Toute anomalie (prises mobiles, cassées, détériorées, ...) devra être signalée sans délais au service sport-associations de la ville de Bruz.

Après chaque séance d'escalade, les encadrants veilleront au rangement de la zone d'escalade et à la fermeture du filet de séparation.

Ne préjugez pas de votre force, descendre est plus difficile que monter.

Surveillez les enfants.

**L'UTILISATION DU MUR D'ESCALADE IMPLIQUE L'ACCEPTATION ET LE RESPECT
DES CONSIGNES CI-DESSUS. ELLES NE SONT TOUTEFOIS PAS EXHAUSTIVES ET LES**

UTILISATEURS SONT INVITES A FAIRE PREUVE DE VIGILANCE ET DE DISCERNEMENT.

2 - Recommandations

Se préparer

Se renseigner :

- Sur les conditions d'accès.
- Sur les niveaux de difficultés des voies (consulter le topo)
- Sur le matériel à disposition
- Sur les conditions d'utilisation de la SAE
- Sur la gestion technique de la SAE (convention entre la ville & Heidi Escalade)

S'informer précisément :

- Sur la réglementation spécifique du public concerné
- Sur la réglementation locale (arrête municipale, ...)

S'équiper

Utiliser du matériel adapté et conforme aux exigences des réglementations en vigueur.

Matériel individuel :

- Chaussons d'escalade, chaussures de sports propres tolérées
- Vêtements amples et souples, ne bridant pas les mouvements
- Baudrier, frein, mousquetons et dégaines

Matériel collectif :

- Cordes dynamiques adaptées à la SAE et au public

Gérer sa sécurité et celle des autres

Respecter les règles techniques de sécurité. Utilisez des termes clairs et convenus entre les membres du groupe

En bloc :

- Vérifier la bonne mise en place des tapis de réception
- Assurez une parade par des mouvements délicats
- Ne progressez pas les uns au-dessus des autres

Sur SAE :

- Vérifiez avant de l'utiliser, la longueur de la corde et son état
- Contrôlez votre nœud d'encordement et celui de votre équipier

- Vérifiez la bonne position de votre système d'assurage
- Toujours parer son coéquipier avant qu'il mousquetonne le premier point d'assurage
- Grimpez toujours assuré (Système d'assurage obligatoire et vigilance de l'assureur)
- Restez très vigilant pendant les manœuvres en hauteur (moulinette, descente en rappel, relais ...)
- Redescendez doucement votre grimpeur
- Consultez le topo des voies

Respectez les autres usagers

D'autres activités et/ou d'autres grimpeurs partagent votre espace de loisirs : soyez patients et conciliants.

Ne modifiez pas les voies (La gestion technique du mur est réalisée par Heidi Escalade)

Respectez l'équipement et le matériel (sans oublier la mise en place de cordelettes pour le hissage des cordes)

Pour l'encadrement

Le nombre de participants par encadrant sera apprécié avec les paramètres suivants :

- Type de pratique : bloc, moulinette, tête
- Age et maturité des participants
- Niveau de discipline et d'autonomie des pratiquants
- Qualification et expérience du ou des cadres
- Disponibilité du matériel
- Cordes dynamiques adaptées à la SAE et au public

Consigne en cas d'accident

En cas de chute contre le mur ou retour au sol d'un grimpeur :

- Ne pas déplacer la victime, ne pas la faire boire
- Si elle est consciente, la mettre en position latérale de sécurité
- Prévenir ou faire prévenir les secours
- Surveillez la victime et attendez les secours et la rassurer si besoin

Numéros d'urgence

18 ou 112 Pompier (urgence relative)

15 SAMU (urgence vitale)

3 - Mise en place des tapis et des panneaux de basket



HEIDI Escalade

SAE Chantal Mauduit



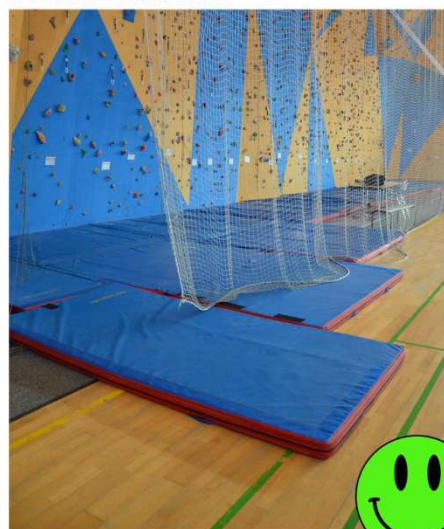
ffme
fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Merci à tous les encadrants HEIDI et à tous les utilisateurs du mur de veiller à la mise en place des tapis pour assurer la sécurité lors des séances.
Ils devront être positionnés en début de séance, et **SYSTÉMATIQUEMENT** remis en position de repli à chaque fin de séance.

POSITION DE REPLI

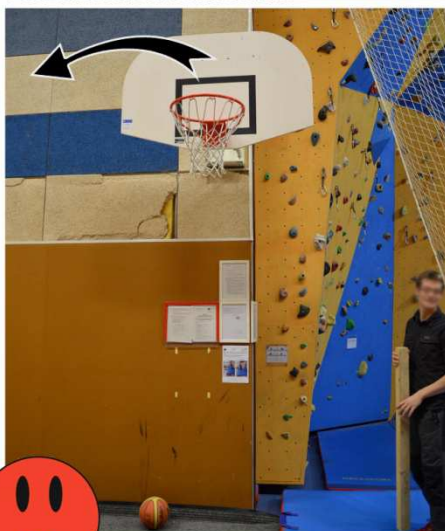


PENDANT LA SÉANCE



De même, il convient de procéder **OBLIGATOIREMENT** au décalage latéral du panneau de basket avant toute utilisation du côté du mur (couloirs 1 et 2)

POSITION NON CONFORME



POSITION CONFORME



Commission Sécurité, 31 janvier 2014



HEIDI Escalade

SAE Chantal Mauduit



ffme
fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Merci à tous les encadrants HEIDI et à tous les utilisateurs du mur de veiller à la mise en place des tapis pour assurer la sécurité lors des séances.
Ils devront être positionnés en début de séance, et **SYSTEMATIQUEMENT** remis en position de repli à chaque fin de séance.

POSITION DE REPLI



PENDANT LA SÉANCE



De même, il convient de procéder **OBLIGATOIREMENT** au décalage latéral du panneau de basket avant toute utilisation du côté du mur (couloirs 31 et 32)

POSITION NON CONFORME



POSITION CONFORME



Commission Sécurité, 31 janvier 2014